ALSACE
Collectivité européenne

RECUEIL DES ACTES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

8 Novembre 2024

Numéro 177

SOMMAIRE

ARRETÉS

2024-059-DAJ-Délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) 3

2024-060-DAJ-Délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie 20

2024-061-DAJ-Délégation de signature au sein de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace 25

2024-0392-DAPI-Fixation du prix de journée 2024 de la Cité de l'Enfance à COLMAR 28

2024-0657-DRIM - Réglementation de la circulation, hors agglomération, commune de SELESTAT 31

ALSACE
Collectivité européenne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-200094332-20241107-2024-059-DAJ-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024
Pour le Président et par délégation La Directrice des Affaires Juridiques Stéphanie DELACOTE

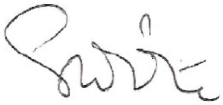

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques

ARRETE N° 2024-059-DAJ
du 7 novembre 2024
Portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu les règlements relatifs aux astreintes applicables sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2024-056-DAJ du 10 octobre 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2024-056-DAJ du 10 octobre 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance est abrogé.

Article 2 :

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions au regard des missions de la Direction et de chacun des services composant ladite Direction.
Cette délégation s'étend notamment aux actes listés dans les annexes 1 à 4 au présent arrêté et est appliquée comme suit :

1 - délégation à titre principal ;

2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents ;

et elle s'étend également aux actes listés à l'annexe 5.

En cas de vacance de poste signalée par le sigle « NN » (non nommé-e) au sein du présent arrêté, la délégation de signature reçue par l'agent concerné est de plein droit attribuée au(x) délégataire(s) suivant(s), selon l'ordre mentionné pour chaque acte au sein des annexes au présent arrêté.

Article 3 : Direction

- Monsieur Ludovic MARECHAL, Directeur ;
- NN, Directeur adjoint 1 ;
- NN, Directeur adjoint 2.

Article 4 : Service Offre d'accueil en établissement

- Madame Sandie BERTHOUT, Cheffe de service, Responsable Unité Nord ;
- Monsieur Bertrand RYCHEN, Chef de service adjoint, Responsable Unité Sud ;
- NN, Cadre technique du social.

Article 5 : Service Accompagnement des enfants confiés Nord

- Madame Virginie CAILLO, Cheffe de service ;
- Monsieur Sylvain CORRUBLE, Chef de service adjoint.

5.1 : Equipes Territoriales ASE (ETASE)

La chaîne de signature pour les rangs 1 et 2 est déterminée selon le partage des références de situations d'enfant entre le responsable et les responsables adjoints.

A - Equipe Territoriale ASE EMS Sud (incluant une partie du territoire Strasbourg Centre)
- Madame Marie OBRECHT, Responsable ;
- Monsieur Pierre DUTOR, Responsable adjoint ;
- Madame Fatiha IBEN KOUAR, Responsable adjointe (pour les situations relevant du territoire Strasbourg Centre et une partie de l'EMS Sud).

B - Equipe Territoriale ASE Molsheim (incluant une partie du territoire Strasbourg Centre)
- Madame Sylvie ROECK, Responsable ;
- Madame Angela MERY, Responsable adjointe.

C - Equipe Territoriale ASE Strasbourg Neudorf (incluant une partie du territoire Strasbourg Centre)
- Madame Christelle SCHAEFFER, Responsable ;
- Madame Imène GASMI, Responsable adjointe.

D - Equipe Territoriale ASE Strasbourg Meinau/Neuhof/Hautepierre (incluant une partie du territoire Strasbourg Centre)
- NN, Responsable ;
- Madame Julie PROUST, Responsable adjointe.

E - Equipe Territoriale ASE EMS Nord (incluant une partie du territoire Strasbourg Centre)
- Madame Gaëlle LESEUX, Responsable ;
- Monsieur Simon LANG, Responsable adjoint.

F - Equipe Territoriale ASE Haguenau

- Madame Dominique HAREL, Responsable ;
- Madame Sarah WEHREY, Responsable adjointe.

5.2 : Unité Suivi des enfants en centres parentaux

- Madame Aline REDER, Responsable d'unité ;
- Madame Claudia FICHTER, Coordinatrice pour les Centres Parentaux.

5.3 : Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord

- Madame Lila MEGAT, Responsable d'unité.

Article 6 : Service Accompagnement des enfants confiés Sud

- NN, Chef de service, ;
- Madame Aline REDER, Responsable d'unité suivi des enfants en centres parentaux ;
- Madame Claudia FICHTER, Coordinatrice pour les Centres Parentaux.

6.1 : Unités Inspecteurs

A - Unité Inspecteur Territoire 1

- Madame Céline MARC, Inspectrice.

B - Unité Inspecteur Territoire 2

- Madame Marie SPIESS, Inspectrice.

C - Unité Inspecteur Territoire 3

- Monsieur Nicolas GENEZ, Inspecteur.

D - Unité Inspecteur Territoire 4

- Madame Sarah MEGHRICHE, Inspectrice.

E - Unité Inspecteur Territoire 5

- Madame Djémaâ BOLOGNESE, Inspectrice.

F - Unité Inspecteur Territoire 6

- Madame Anne SELEN, Inspectrice.

G - Unité Inspecteur Transversale Fluidité des Parcours

- Madame Fanny JAEGERT, Inspectrice.

6.2 : Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Sud

- Madame Cécile MARIO, Responsable d'unité ;
- Madame Sandrine ILLANA cadre de remplacement, DAPI Solidarités - Responsable d'unité adjointe ;
- Madame Fanny JAEGERT, Inspectrice transversale.

La chaîne de signature pour le rang 2 est déterminée selon le partage des références de situations pour les décisions de contrat jeunes majeurs entre les chargés d'études et de projets ci-dessous.

- Madame Emeline JOLLY, Chargée d'études et de projets ;
- Monsieur Christian CHATEL, Chargé d'études et de projets.

Article 7 : Service Adoption et Prévention

- Madame Sandrine JAHNKE, Cheffe de service.

7.1 : Unité Prévention ASE

- Madame Alice ROLLIN, Responsable d'unité ;
- Madame Bouchra GODEL, Chargée de mission milieu ouvert et aide à domicile ;
- Madame Céline MEYER-ANANE, Coordinatrice.

7.2 : Unités Droit et statut de l'enfant – Accompagnement à l'adoption

7.2.1 : Unité Nord

- Madame Sévérine CASABIANCA, Responsable d'unité ;
- Madame Justine LANDFRIED, Coordonnatrice.

7.2.2 : Unité Sud

- Madame Marie-Camille JANTE, Responsable d'unité ;
- Madame Déborah BALZER, Inspectrice.

Article 8 : Unité Mineur Non Accompagné Nord et Sud (MNA)

- Madame Marion REININGER, Responsable d'unité Alsace ;
- Madame Cécile MARIO, Responsable d'unité Sud ;
- Madame Sandrine ILLANA cadre de remplacement, DAPI Solidarités - Responsable d'unité adjointe ;
- Madame Mélanie VIEIRA DA COSTA, Cheffe de projet transversalité.

Article 9 : CRIP

- Madame Aline REDER, Cheffe de service.

9.1 : Unité Nord

- Madame Nelly POINCELET, Responsable d'unité ;
- Madame Virginie JANUS, Coordonnatrice ;
- Monsieur Féthédine LACHHEB, Coordonnateur ;
- Madame Patricia MEYER, Coordonnatrice ;
- Madame Audrey WAHL, Coordonnatrice ;
- Madame Danaé ZEMBOK, Coordonnatrice ;
  Madame Mélodie PIERRON, Coordinatrice.

9.2 : Unité Sud

- Madame Lara BINDER, Responsable d'unité ;
- Mme Athénaïs QUATTRIOCCHI, Coordinatrice en remplacement des congés maternité ;
- Madame Joschka NICOLAS, Coordonnatrice ;
- Madame Mireille ENGLER, Coordinatrice ;
- Madame Marie FREY, Coordinatrice.

Article 10 : Foyer de l'enfance

- Monsieur Clément METZ, Directeur ;
- Monsieur Benoît AMBIEHL, Directeur adjoint ;
- Madame Anne MAGDELAINE, Responsable du Service Finances.

Article 11 : Cité de l'enfance

- Madame Frédérique MACQUET, Directrice ;
- Madame Fabienne CAUVIN, Responsable Administratif et Financier ;
- Madame Samira LAMAALAM, Cheffe de service Educatif, Pavillon DE VINCI - Unité SAE ;
- Madame Sandrine TRESCHER, cheffe de service Educatif, Pavillons DORE - HARING ;
- Monsieur Frédéric KIPPELEN, Chef de service Educatif, Pavillons MATISSE – PICASSO.

Article 12 : Unité administrative et financière

- Madame Aude SCHOENFELDER, Responsable d'unité.

Article 13 : Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux

- Madame Marina BREHIN, Cheffe de service ;
- Madame Julie DEMANGE, Cheffe de service adjointe et Responsable de l'unité Sud ;
- Madame Christine COLLIN, Responsable de l'unité Nord.

Article 14 : Evaluation de la minorité des personnes se déclarant mineures

- Madame Farida LOURGUIOUI, cadre de remplacement, DAPI Solidarités - Responsable d'unité MNA Nord ;
- Madame Marion REININGER, Responsable d'unité MNA ;
- Madame Lila MEGAT, Responsable d'unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs Nord ;
- Madame Alice ROLLIN, Responsable d'unité prévention ASE ;
- Madame Sandie BERTHOUT, Cheffe de service Offre d'accueil en établissement, Responsable Unité Nord ;
- Madame Virginie CAILLO, Cheffe de service Accompagnement des enfants confiés Nord ;
- Monsieur Sylvain CORRUBLE, Chef de service adjoint Accompagnement des enfants confiés Nord ;
- Madame Virginie GIRARDOT, Conseillère stratégique auprès de l'Observatoire alsacien de la Protection de l'Enfance ;
- Madame Sabine FREDERIC, Responsable du Pôle Pilotage Stratégique ;
- Madame Mélanie VIEIRA DA COSTA, Cheffe de projet transversalité.

Article 15 :

Les agents concernés par une astreinte de décision, une astreinte adoption ou par les permanences du service, prévue par les règlements susvisés, ou toutes autres documents, bénéficient, dans la période où ils sont chargés de cette astreinte ou d'une permanence, d'une délégation de signature afin de prendre les décisions immédiates, adaptées et nécessaires aux circonstances, conformément à l'annexe 5 au présent arrêté.

Article 16 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président

Frédéric BIERRY

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/d'unité	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Chef de Service Adoption et Prévention	Chef de service Accompagnement des enfants confiés NORD	Chef de service adjoint accompagnement enfants confiés NORD	Responsable d'équipe/ d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chef de projet transversalité	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des évaluations de mineurs (MNA)
Direction		Actes en lien avec les astreintes et les permanences en matière d'aide sociale à l'enfance (notamment adoption, enfants confiés, mineurs non accompagnés)														1					
		Conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du rSa	1	2	3																
		Certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction																			
		Mandats/pouvoirs pour déposer plainte et constitution partie civile																			
		Mandat de représentation en justice (Cour d'appel)																			
		Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant	1																		
		Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1																		
Unité administrative et financière		Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés à l'exception de ceux listés pour le service accompagnement des enfants confiés ; Service MNA Préparation à la majorité et Jeunes majeurs et l'unité droit et statut de l'enfant	2	3	4										1						
Service Adoption - Prévention	**Unité Droit et Statut de l'Enfant - Accompagnement à l'adoption**	Bons de commande hors marchés relatifs aux pupilles de l'état	6	7	5	4						2 3	3 2		1						
		Bons de commande hors marchés relatifs aux pupilles de l'état accueillis chez un tiers bénévole administratif	4	5	3	1									2						
		Pupilles																			
		Arrêtés d'admission d'un enfant en tant que pupille de l'Etat	5	6	4				1	2	3										
		Mémoires produits dans le cadre des recours contre ces arrêtés	2	3	1																
		Conventions de parrainage/appariement / tiers bénévoles administratif	5	6	4				1	2	3										
		Adoption et Droit																			
		Décisions relatives à l'agrément adoption sauf les décisions de refus et les recours gracieux	2								1										
		Décisions de refus et les recours gracieux relatives à l'agrément adoption	1																		
		Conventions de placement de l'enfant en vue d'adoption et convention de préparation à l'accueil.	6	7	5				1	2	4							3			
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) après la fin de mesure	5	6	4				1	2	3										
		Certification conformes des documents produits relatifs à l'agrément en matière d'adoption internationale																			
		Attestations concernant l'agrément et l'adoption (maintien, validité, suivi et placement)																			
		Gestion des biens et des comptes bancaires																			
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...) pour tous les enfants confiés	3	4	2						1										
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne pour les enfants sous DAP et tutelle	6	7	5				1	2	4							3			
		Accompagnement des enfants confiés																			
		Accueils administratifs																			
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement), sauf sur recours gracieux	6	7	5				1	2	4							3			
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	2	3	1																
		Tout statut																			
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	7	5				1	2	4							3			
	Unité Prévention ASE	**Mesures préventives**																			
		Pour le territoire de la Ville de Strasbourg, les décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AFASE, AED, MAESF) sauf sur recours gracieux	6	7	5	4		1									3	2			
		Décisions de mise à l'abri d'urgence de femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans (non confiés) en hôtel	5	6	4	3		1									2				
		Pour le territoire de la Ville de Strasbourg, les décisions sur recours gracieux aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AFASE, AED, MAESF)	3	4	2	1															

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/d'unité	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Chef de service Adoption et Prévention	Chef de service Accompagnement des enfants confiés NORD	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés NORD	Responsable d'équipe/d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chef de projet transversalité	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)
Unité Mineur Non Accompagné	Bons de commande hors marchés relatifs aux MNA (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	4	5	3			2							1						
	Demande de paiement de la participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses engagées au titre de la phase d'évaluation et de mise à l'abri des personnes se présentant comme MNA	5	6	4			1						2			3				
	Parrainage																			
	Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	6	5	4			1						2			3				
	Gestion des biens et des comptes bancaires																			
	Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	6	5	4			1						2			3				
	Accueils immédiats																			
	Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	5	6	4			1						2			3				
	Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs aux accueils immédiats administratifs	2	3	1																
	Décisions de prise en charge, de fin de prise en charge et de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées émises notamment à la suite de l'évaluation de la minorité et de l'isolement (cf. article 14)	3	4	2																1
	Toutes décisions de retrait ou d'abrogation des décisions de prise en charge, de fin de prise en charge ou de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées	1	3	2																
	Tutelle et DAP																			
	Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	5	6	4			1						2			3				
	Accompagnement jeunes majeurs																			
	Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	3	4	2			1													
	Décisions relatives aux recours gracieux CJM	2	3	1																

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/ d'unité	Responsable d'unité Nord Droit et statut de l'enfant	Responsable d'unité Sud Droit e statut de l'enfant	Chef de Service Adoption et Prévention	Chef de service Accompagnement des enfants confiés NORD	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés NORD	Responsable d'équipe/ d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - cadre ASE d'astreinte	Chef de projet transversalité	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)
Service Accompagnement des enfants confiés	Unité suivi des enfants en centres parentaux	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants en centres parentaux (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	5	4	6	2	3								1						
		Accompagnement Femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans																			
		Décisions relatives à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux (lorsque l'enfant est confié ou la mère mineure est confiée) sauf sur recours gracieux	6	5	7	4	3	2											1		
		Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs à l'accueil administratif de femme enceinte ou parent avec enfants de moins de 3 ans en centres maternels et parentaux	3	2	4	1															
		Accueils administratifs																			
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	6	5	7	4	3	2											1		
		Décisions en matière de participation financière																			
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1															
		Tout statut																			
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	5	7	4	3	2											1		
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	4	3	5	1	2														
		Tutelle, DAP, AE Rencontre en présence d'un tiers																			
		Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1															
	ETASE	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement) et pupilles de l'état	5	4	6	2	3								1						
		Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés accueillis chez un tiers bénévole administratif	4		3					1					2						
		Bons de commande hors marchés relatifs aux séjours colonies des enfants confiés accueillis chez des assistants familiaux, pupilles de l'état et enfants hors département .	5	4	6	1	2								3						
		Parrainage																			
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	6	5	7	3	4	1						2							
		Arrêté portant sur la prise en charge financière de l'accueil d'un enfant						2						1							
		Accompagnement des enfants confiés																			
		Accueils administratifs																			
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	6	5	7	3	4	1						2							
		Décisions en matière de participation financière						2						1							
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1															
		Tutelle et DAP																			
		Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	6	5	7	3	4	1						2							
								2						1							
		Tout statut																			
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	5	7	3	4	1						2							
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire + Cour d'Appel)						2						1							
	Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs	Bons de commande hors marchés relatifs aux jeunes majeurs (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	5	6	4							2	3		1						
												3	2								
		Accompagnement jeunes majeurs																			
		Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	5	6	4			1				2	3								
												3	2								
		Décisions relatives aux recours gracieux CJM	1	2																	
Service Accompagnement des enfants confiés		**Tutelle, DAP, AE**																			
		Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1															

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable d'équipe/ d'unité	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Chef de Service Adoption et Prévention	Chef de service Accompagnement des enfants confiés NORD	Chef de service adjoint accompagnement enfants confiés NORD	Responsable d'équipe/ d'unité adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	TS - Cadre ASE d'astreinte	Chef de projet transversalité	Chargé de mission milieu ouvert	Coordonnateur	Cadre technique du social	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)
Service Offre d'accueil en établissement	Arrêtés portant création, modification, cession ou transfert d'autorisation d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (établissements et services socio et médico sociaux en application des articles L 313-1 et suivants du CASF).	1	2	3																
	Toute décision dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de fermeture des lieux de vie et d'accueil autorisés ou non et plus généralement des établissements accueillant des mineurs de l'aide sociale à l'enfance qui relèvent d'une autorisation (conjointe ou non) du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que toute décision se rapportant à l'ouverture, la fermeture et le fonctionnement des établissements déclarés en vertu de l'article L.321-1 du code de l'action sociale et des familles (notamment décision d'opposition).	1	2	3																
	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants hors département	7	6	8	4	5					2 3	3 2		1						
	Accompagnement des enfants confiés																			
	Conventions de séjour en lieux de vie	3	2	4	1															
	Conventions en matière de prise en charge exceptionnelle (hébergement, accompagnement ou renforcement des moyens d'une structure pour un accueil particulièrement complexe)	3	2	4	1															
	Accueils administratifs																			
	Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	5	4	6	2	3														1
	Décisions en matière de participation financière																			
	Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1															
	Tout statut																			
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP, signalements et fins de mesure) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	4	6	2	3													1	
	Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	4	3	5	1	2														
	Tutelle, DAP, AE Rencontre en présence d'un tiers																			
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1															
CRIP	**Informations préoccupantes**																			
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (établissement mis en cause)	2	3	4	1															
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (AssFam mis en cause)	2	4	3	1															
	Décisions relatives à une IP hors établissement ou AssFam (classement, signalement)	4	5	6	3		2											1		
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs relatifs aux IP et signalements	3	4	5	2		1													
	Accueils immédiats																			
	Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	4	5	6	3		2											1		
	Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	2	3	4	1															
	Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs																			
	Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes																			
Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux	Contrats à durée déterminée ou indéterminée des assistants familiaux en cas d'urgence (exécution du placement dans les 72 heures), dérogation à la compétence exclusive de la DRH en la matière	4	5	3	1	2														
	Décisions de rejet des candidatures des assistants familiaux	5	6	4	1	2	3													
	Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier	5	6	4	3	2	1													
	Autorisation exceptionnelle à dépasser l'agrément des assistants familiaux																			

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		**Actes faisant grief délégués**	**Directeur**	**Directeur adjoint 1**	**Directeur adjoint 2**	**Chef de service**	**Chef de service adjoint**	**Responsable de l'Unité administrative et financière**	**Responble Unité MNA Alsace**	**Responsable d'équipe/d'unité**	**Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant**	**Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant**	**Chef de Service Adoption et Prévention**	**Responsable d'équipe/d'unité adjoint**	**Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés Sud**	**Chef de service soutient professionnel des assistant familiaux**	**Chef de service adjoint soutient professionnel des assistants familiaux**	**Responsable Unité Suivi des enfants en centres parentaux**	**Coordinatrice pour les centres parentaux**	**Chef de projet transversalité**	**Inspecteur**	**Inspecteur Transversal**	**Chargé d'études et de projets**	**Coordonnateur**	**Cadre ASE d'astreinte**	**Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)**
Direction		Actes en lien avec les astreintes et les permanences en matière d'aide sociale à l'enfance (notamment adoption, enfants confiés, mineurs non accompagnés)																							**1**	
		Conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du rSa	1	3	2																					
		Certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction																								
		Mandats/pouvoirs pour déposer plainte et constitution partie civile																								
		Mandat de représentation en justice (Cour d'appel)																								
		Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant	1																							
		Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.																								
Unité administrative et financière		Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés à l'exception de ceux listés pour le service accompagnement des enfants confiés ; l'unité MNA, préparation à la majorité et jeunes majeurs ; Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux et l'unité droit et statut de l'enfant	2	4	3			1																		
Service Adoption - Prévention	**Unité Droit et Statut de l'Enfant - Accompagnement à l'adoption**	Bons de commande hors marchés relatifs aux pupilles de l'état	5	6	4	3		1							2											
		Bons de commande hors marchés relatifs aux pupilles de l'état accueillis chez un tiers bénévole administratif	4	5	3	1		2																		
		Pupilles																								
		Conventions de parrainage/appariement / tiers bénévoles administratif	6	7	5					2		3	4								1					
		Arrêtés d'admission d'un enfant en tant que pupille de l'Etat	5	6	4						1	2	3													
		Mémoires produits dans le cadre des recours contre ces arrêtés	2	3	1																					
		Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	3	4	2								1													
		Décisions relatives aux bulletins entrée protection	2	3	1																					
		Adoption et Droit																								
		Convention de placement de l'enfant en vue d'adoption et convention de préparation à l'accueil.	6	7	5						2	3	4								1					
		Décisions relatives à l'agrément adoption sauf les décisions de refus et les recours gracieux	2										1													
		Décisions de refus et les recours gracieux relatives à l'agrément adoption	1	2																						
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements)	5	6	4						1	2	3													
		Certification conformes des documents produits relatifs à l'agrément en matière d'adoption internationale																								
		Attestations concernant l'agrément et l'adoption (maintien, validité, suivi et placement)																								
		Gestion des biens et des comptes bancaires																								
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...)	3	4	2								1													
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	6	7	5						2	3	4								1					
		Accueils immédiats																								
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	6	7	5						2	3	4								1					
		Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	3	4	2								1													
		Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs	2	3	1																					
		Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes																								
		Accompagnement des enfants confiés																								
		Accueils administratifs																								
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement), sauf sur recours gracieux	5	6	4					2			3								1					
		Décisions sur recours gracieux relatives aux contrats d'accueil administratif	2	3	1																					
		Accompagnement jeunes majeurs (pupilles)																								
		Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	5	6	4	3				2											1					
		Décisions relatives aux recours gracieux CJM	2	3	1																					
		Tout statut																								
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	6	4					2			3								1					
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire)	3	4	2								1													

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responble Unité MNA Alsace	Responsable d'équipe/d'unité	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Chef de Service Adoption et Prévention	Responsable d'équipe/d'unité adjoint	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés Sud	Chef de service soutient professionnel des assistant familiaux	Chef de service adjoint soutient professionnel des assistants familiaux	Responsable Unité Suivi des enfants en centres parentaux	Coordinatrice pour les centres parentaux	Chef de projet transversalité	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Chargé d'études et de projets	Coordonnateur	Cadre ASE d'astreinte	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)
Unité Mineur Non Accompagné	Bons de commande hors marchés relatifs aux MNA (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	5	6	4			1	3	2																
	Demande de paiement de la participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses engagées au titre de la phase d'évaluation et de mise à l'abri des personnes se présentant comme MNA	6	5	4				1	2										3						
	Parrainage																								
	Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	7	6	5				3	1				2						4						
	Gestion des biens et des comptes bancaires																								
	Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	7	6	5				3	1				2						4						
	Accueils immédiats																								
	Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	6	7	5				3	1				2						4						
	Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs aux accueils immédiats administratifs	2	3	1																					
	Décisions de prise en charge, de fin de prise en charge et de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées émises notamment à la suite de l'évaluation de la minorité et de l'isolement (cf. article 14)	3	4	2																					1
	Toutes décisions de retrait ou d'abrogation des décisions de prise en charge, de fin de prise en charge ou de refus de prise en charge des personnes se présentant comme Mineures Non Accompagnées	1	3	2																					
	Tutelle et DAP																								
	Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	6	7	5				3	1				2						4						
	Accompagnement jeunes majeurs (issus MNA)																								
	Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	6	7	5				3	1				2						4						
	Décisions relatives aux recours gracieux CJM	2	3	1																					
Service Accompagnement des enfants confiés – **Unité Préparation à la majorité et Jeunes majeurs**	Bons de commande hors marchés relatifs aux jeunes majeurs (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	5	6	4	3		2		1																
		4	5	3	2		1																		
	Parrainage																								
	Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	5	6	4	3				2				1												
	Accompagnement jeunes majeurs droit commun																								
	Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	5	4	6	3																1	2			
	Décisions relatives aux recours gracieux CJM	2	3	1																					
	Accompagnement Femmes enceintes ou avec enfants quelque soit leur âge																								
	Décisions relatives à l'accueil provisoire des femmes mineures enceintes ou avec enfants quelque soit leur âge en centre maternel et parental	4	5	3	2				1																
	Fiche de liaison suite à la Commission de projet parent-enfant valant décision de report, favorable ou défavorable quant à la prise en charge en centre maternel et parental **(MNA)**	4	5	3													1	2							
	Décisions sur recours gracieux et mémoires contentieux relatifs à l'accueil de femme mineures enceinte ou avec enfants quelque soit leur âge **(MNA)**	3	4	2	1																				
	Tout statut																								
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	5	3	2				1																

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responble Unité MNA Alsace	Responsable d'équipe/d'unité	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Chef de Service Adoption et Prévention	Responsable d'équipe/d'unité adjoint	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés Sud	Chef de service soutient professionnel des assistant familiaux	Chef de service adjoint soutient professionnel des assistants familiaux	Responsable Unité Suivi des enfants en centres parentaux	Coordinatrice pour les centres parentaux	Chef de projet transversalité	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Chargé d'études et de projets	Coordonnateur	Cadre ASE d'astreinte	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)
Service Accompagnement des enfants confiés	Unités Inspecteurs	Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	4	3	5	2		1																		
		Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés accueillis en famille d'accueil (hors conventions relevant du service offre d'accueil en établissement)	6	5	7	2		1								3	4									
																4	3									
		Bons de commande hors marchés relatifs aux enfants confiés accueillis chez un tiers bénévole administratif	4		3			2					1													
		Parrainage																								
		Conventions de parrainage/appariement/ tiers bénévoles administratif	5	4	6	3															1	2				
		Gestion des biens et des comptes bancaires																								
		Actes d'administration des biens qui affectent le patrimoine de l'enfant en cohérence avec le statut de l'enfant (successions, vente...)	4	2	3	1																				
		Actes de gestion des comptes bancaires de dépôt ne relevant pas d'une épargne	5	6	4	3															1	2				
		Accueils immédiats																								
		Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	5	4	6	3															1	2				
		Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs	3	2	4	1																				
		Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs																								
		Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes																								
		Accompagnement des enfants confiés et des femmes enceintes ou avec enfant de moins de trois ans																								
		Accueils administratifs - Enfants confiés																								
		Décisions relatives aux contrats d'accueil administratif (accord - refus, renouvellement) sauf sur recours gracieux	5	4	6	3															1	2				
		Décisions sur recours gracieux relatifs aux contrats d'accueil administratif	3	2	4	1																				
		Décisions en matière de participation financière	5	4	6	3															1	2				
		Accueil provisoire - Femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans																								
		Femmes mineures enceintes ou avec enfants quelque soit leur âge	5	6	4	3															1	2				
		Décision sur recours gracieux relatifs à l'accueil provisoire	3	4	2	1																				
		Accueil préventif en centres maternels et parentaux (hors accueil provisoire)																								
		Fiche de liaison "Commission de projet parent-"enfant valant décision de report, favorable ou défavorable	4	5	3													1	2							
		Décision sur recours gracieux relatifs à l'accueil administratif en centres maternels et parentaux	2	3	1																					
		Tutelle et DAP																								
		Actes relatifs à l'autorité parentale pour les situations de tutelle et de DAP	5	4	6	3															1	2				
		Tout statut																								
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs (hors IP et signalements) et aux droits en matière de protection des données personnelles	5	4	6	3															1	2				
		Mandat de représentation en justice (Tribunal Judiciaire et Cour d'Appel)																								
		Accompagnement jeunes majeurs																								
		Décisions relatives aux bulletins entrée protection	3	1	2																					
		Décisions relatives à la prise en charge des jeunes majeurs (accord, contrat, refus, renouvellement)	4	2	3	1																				

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint 1	Directeur adjoint 2	Chef de service	Chef de service adjoint	Responsable de l'Unité administrative et financière	Responble Unité MNA Alsace	Responsable d'équipe/d'unité	Responsable d'Unité Sud Droit et statut de l'enfant	Responsable d'Unité Nord Droit et statut de l'enfant	Chef de Service Adoption et Prévention	Responsable d'équipe/d'unité adjoint	Chef de service adjoint accompagnement des enfants confiés Sud	Chef de service soutient professionnel des assistant familiaux	Chef de service adjoint soutient professionnel des assistants familiaux	Responsable Unité Suivi des enfants en centres parentaux	Coordinatrice pour les centres parentaux	Chef de projet transversalité	Inspecteur	Inspecteur Transversal	Chargé d'études et de projets	Coordonnateur	Cadre ASE d'astreinte	Cadre ASE en charge des évaluations de minorité (MNA)
Service Accompagnement des enfants confiés	**Tutelle, DAP, AE**																								
	Appel des décisions rendues par le juge des enfants et le juge des tutelles	3	2	4	1																				
Service Offre d'accueil en établissement	Arrêtés portant création, modification, cession ou transfert d'autorisation d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (établissements et services socio et médico sociaux en application des articles L 313-1 et suivants du CASF).	1	2	3																					
	Toute décision dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de fermeture des lieux de vie et d'accueil autorisés ou non et plus généralement des établissements accueillant des mineurs de l'aide sociale à l'enfance qui relèvent d'une autorisation (conjointe ou non) du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que toute décision se rapportant à l'ouverture, la fermeture et le fonctionnement des établissements déclarés en vertu de l'article L.321-1 du code de l'action sociale et des familles (notamment décision d'opposition).	1	2	3																					
	Accompagnement des enfants confiés																								
	Conventions de séjour en lieux de vie	3	2	4	1																				
	Conventions en matière de prise en charge exceptionnelle (hébergement, accompagnement ou renforcement des moyens d'une structure pour un accueil particulièrement complexe)	3	2	4	1																				
CRIP	**Informations préoccupantes**																								
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (établissement mis en cause)	3	4	5	2				1																
	Décisions relatives à une IP institutionnelle (AssFam mis en cause)	3	5	4	2				1																
	Décisions relatives à une IP hors établissement ou AssFam (classement, signalement)	4	6	5	3				2														1		
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs relatifs aux IP et aux signalements	3	4	5	2				1																
	Accueils immédiats																								
	Décisions relatives aux accueils immédiats administratifs sauf sur recours gracieux	4	5	6	3				2														1		
	Décisions sur recours gracieux relatives aux accueils immédiats administratifs Mémoires contentieux relatifs aux décisions d'accueils immédiats administratifs Appel d'une décision de justice et conclusions y afférentes	2	3	4	1																				
Service Soutien Professionnel des Assistants familiaux	Bons de commande hors marchés pour la prise en charge urgente des enfant accueillis en famille d'accueil (vêture, materiel puériculture, ...)	6	5	3	2	1	4																		
	Contrats à durée déterminée ou indéterminée des assistants familiaux en cas d'urgence (exécution du placement dans les 72 heures), dérogation à la compétence exclusive de la DRH en la matière Décisions de rejet des candidatures des assistants familiaux Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier	4	5	3	2	1																			
	Autorisation exceptionnelle à dépasser l'agrément des assistants familiaux	4	5	3	2	1																			

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur ASE	Directeur FDE	Directeur FDE adjoint	Responsable Service Finances	Cadre d'astreinte
Direction	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1				
	Actes en lien avec les astreintes					1
	Actes relatifs aux instances de l'établissement (CHSCT, CAP, conseil de surveillance ....)	3	1	2		
	Conventions financières ou de partenariat	3	1		2	
	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	1	3	2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	3	1	2		

Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Actes faisant grief délégués	Directeur ASE	Directrice Cité de l'Enfance	Chef de service éducatif Pavillons Doré - Matisse	Chef de service éducatif pavillon De Vinci - Unité SAE	Chef de service éducatif Pavillons Haring - Picasso	Responsable Administratif et Financier	Cadre d'astreinte
Direction	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés sauf exceptions prévues dans le tableau), sans limite de montant Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1						
Cité de l'Enfance	Actes en lien avec les astreintes							1
	Conventions financières ou de partenariat	3	1				2	
	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	3	1				2	
	Décision d'indemnité de sujétion exceptionnelle pour les prises en charge nécessitant un investissement particulier	2	1					
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	6	1	5	3	4	2	
Pavillons Doré - Haring	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3	1			2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1	3			2	
Pavillon De Vinci - Unité SAE	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3		1		2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1		3		2	
Pavillons Matisse - Picasso	Bons de commande centrale d'achat et bons de commande hors marchés	4	3			1	2	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	4	1			3	2	

ASTREINTES DE DECISION ET ADOPTION

Cadres effectuant les astreintes et les permanences du service	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes et des permanences
MARECHAL Ludovic FREDERIC Sabine GODEL Bouchra CAILLO Virginie CORRUBLE Sylvain IBEN KOUAR Fatiha SCHAEFFER Christelle GASMI Imène REDER Aline PROUST Julie WEHREY Sarah LESEUX Gaëlle LANG Simon ROECK Sylvie MERY Angela OBRECHT Marie DUTOR Pierre MEGAT Lila COLLIN Christine POINCELET Nelly BOLOGNESE Djemaa MEGHRICHE Sarah JAEGERT Fanny GENEZ Nicolas MARC Céline SPIESS Marie SELEN Anne MAUGRAS Valérie STREHLAU Réjane TARDIF Mélanie BINDER Lara NICOLAS Joschka FREY Marie QUATTRIOCCHI Athénaïs ENGLER Mireille MARIO Cécile ILLANA Sandrine RYCHEN Bertrand ROLLIN Alice REININGER Marion VIEIRA DA COSTA Mélanie	Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant

Cadres et agents effectuant les astreintes à la Cité de l'Enfance	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes
MACQUET Frédérique LAMAALAM Samira KIPPELEN Frédéric TRESCHER Sandrine	Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant

Cadres et agents effectuant les astreintes au Foyer de l'Enfance	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes
METZ Clément AMBIEHL Benoît OBERLE Gabrielle MARTIN Kerstin OULDEMMOU Fatiha DEBLAY Sabine GWISS Jean-Luc BARONNET Thibaut AMGHAR Najia KRAUFFEL Sandra RAULIN Nathalie ARRIAT Jean-Philippe HENER Claire (à compter du 18 novembre 2004)	Tout acte nécessaire à la prise en charge de l'enfant

Cadres et agents effectuant les astreintes adoption	Actes pouvant être signés dans le cadre des astreintes adoption
GRADT Christiane STIEGLER Stéphanie LANDFRIED Justine CASABIANCA Séverine	Procès-verbaux de remise d'un enfant en qualité de pupille de l'Etat

ALSACE
Collectivité européenne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-200094332-20241107-2024-060-DAJ-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024
Pour le Président et par délégation La Directrice des Affaires Juridiques Stéphanie DELACÔTE

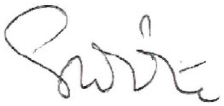

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques

ARRETE N° 2024-060-DAJ
du 7 novembre 2024
Portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

VU la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2024-034-DAJ du 26 juillet 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2024-034-DAJ du 26 juillet 2024 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie est abrogé à compter du 1er août 2024.

Article 2 :

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions, au regard des missions de la Direction et de chacun des Services qui la composent.

Cette délégation s'étend notamment aux actes listés en annexe au présent arrêté et est appliquée comme suit :

1 - délégation à titre principal ;
2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents.

Article 3 : Direction

- Monsieur Christian FISCHER, Directeur ;
- Monsieur Thomas KLEINMANN, Directeur adjoint ;

Article 4 : Service Instruction APA et Aide Sociale (SIAA)

- Monsieur Fabrice ROSIENSKI, Responsable de service ;
- NN, Responsable de service adjoint(e).

Article 5 : Service Prestations d'Aide Sociale (PAS)

- Monsieur Michel BERCOT, Responsable de service ;
- Madame Céline KLEMENT, Responsable de service adjointe.

Article 5.1 : Unité APADO

- Madame Isabelle HAFFNER, Responsable d'unité.

Article 5.2 : Unité Personnes Agées (PA)

- Madame Céline KLEMENT, Responsable d'unité.

Article 5.3 : Unité Personnes Handicapées (PH)

- Madame Fabienne HABOLD, Responsable d'unité.

Article 6 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président

Frédéric BIERRY

Direction de l'Autonomie	Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Responsable de service	Responsable de service adjoint	Responsable d'unité
Direction	Conventions individuelles prise en charge ASO en Belgique	1	2			
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles (hors SIAA)	1	2			
	Certification exécutoire des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction	1	2			
	Registre d'affichage des arrêtés et décisions du Président pris sous le timbre de la Direction	1	2			
	Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés), sans limite de montant	1	2			
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1	2			
	APA - ASO - ACTP aide financière : décisions de remises gracieuses dans le territoire du Bas-Rhin	1	2			

Direction de l'Autonomie		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Responsable de service	Responsable de service adjoint	Responsable d'unité
Service Instruction APA et Aide Sociale (SIAA) Bas-Rhin		Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles relevant du SIAA	2	3	1		
		Décisions portant sur une demande d'admission à l'aide sociale visant à déterminer la charge financière entre l'Etat et la CeA	2	3	1		
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	2	3	1		
		Aide sociale hébergement - OA : Décisions de prise en charge, de refus de prise en charge, attestations de prise en charge, décisions de récupération de l'aide sociale, tout acte relatif aux hypothèques	2	3	1		
		Arrêtés et déclarations de porte-fort (article 1204 du Code Civil) permettant le recouvrement de créances d'aide sociale sur la succession d'un bénéficiaire	2	3	1		
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'aide ménagère et/ou de l'aide aux repas pour les personnes âgées et handicapées à domicile ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	2	3	1		
		Décisions d'admission, de refus à l'aide sociale départementale pour les personnes âgées résident en établissement ou en famille d'accueil ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	2	3	1		
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile ou en établissement ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	2	3	1		
		Toutes décisions relatives aux aides extra-légales en faveur de l'adaptation du logement	2	3	1		
		Décisions d'attribution ou de refus d'attribution de la majoration du montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile au-delà des plafonds calculés selon les modalités prévues par décret, en cas d'hospitalisation, de besoin de répit ou de relais du proche aidant	2	3	1		
		Décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L. 233-1 du CASF, et notamment les décisions d'octroi, de refus, de récupération, de contrôle et de réduction de montant	2	3	1		
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation compensatrice tierce personne ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	2	3	1		
Service Prestations d'Aide Sociale (PAS) Haut-Rhin		Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles relevant du PAS	3	4	2	1	
		Arrêtés et déclarations de porte-fort (article 1204 du Code Civil) permettant le recouvrement de créances d'aide sociale sur la succession d'un bénéficiaire	3	4	2	1	
		APA - PCH - ASO - ACTP aide financière : décisions de remises gracieuses dans le territoire du Haut-Rhin	3	4	2	1	
Service Prestations d'Aide Sociale (PAS) Haut-Rhin	**Unité APADO**	Décisions sur les recours administratifs préalables obligatoires	3	4	2		1
		Actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière de prestations d'aides sociales aux personnes âgées	4	3	1	2	
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	4	5	2	3	1
		Toutes décisions relatives aux aides extra-légales en faveur de l'adaptation du logement	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution ou de refus d'attribution de la majoration du montant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile au-delà des plafonds calculés selon les modalités prévues par décret, en cas d'hospitalisation, de besoin de répit ou de relais du proche aidant	4	5	2	3	1
		Décisions relatives aux équipements et aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile prévus à l'article L. 233-1 du CASF, et notamment les décisions d'octroi, de refus, de récupération, de contrôle et de réduction de montant	4	5	2	3	1

Direction de l'Autonomie		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Responsable de service	Responsable de service adjoint	Responsable d'unité
Service Prestations d'Aide Sociale (PAS) Haut-Rhin	Unité PA	Décisions portant sur une demande d'admission à l'aide sociale visant à déterminer la charge financière entre l'Etat et la CeA	3	4	2		1
		Décisions sur les recours administratifs préalables obligatoires	3	4	2		1
		Actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière de prestations d'aides sociales aux personnes âgées	4	3	1	2	
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	3	4	2		1
		Décisions relatives à la perception des revenus des personnes admises dans les ESSMS du Territoire Sud au titre de l'aide sociale aux personnes âgées par ces établissements	3	4	2		1
		Aide sociale hébergement - OA : Décisions de prise en charge, de refus de prise en charge, attestations de prise en charge, décisions de récupération de l'aide sociale, tout acte relatif aux hypothèques	3	4	2		1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'aide ménagère et/ou de l'aide aux repas pour les personnes âgées à domicile ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	3	4	2		1
		Décisions d'admission, de refus à l'aide sociale départementale pour les personnes âgées résident en établissement ou en famille d'accueil ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	3	4	2		1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ainsi que les décisions de suspension et de récupération des indus	3	4	2		1
	Unité PH	Décisions portant sur une demande d'admission à l'aide sociale visant à déterminer la charge financière entre l'Etat et la CeA	4	5	2	3	1
		Décisions sur les recours administratifs préalables obligatoires	4	5	2	3	1
		Actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière de prestations d'aides sociales aux personnes handicapées	4	3	1	2	
		Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des ressortissants de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions relatives à la perception des revenus des personnes admises dans les ESSMS du Territoire Sud au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées par ces établissements	4	5	2	3	1
		Aide sociale hébergement - OA : Décisions de prise en charge, de refus de prise en charge, attestations de prise en charge, décisions de récupération de l'aide sociale, tout acte relatif aux hypothèques	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'aide ménagère et/ou de l'aide aux repas pour les personnes handicapées à domicile ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions d'admission, de refus à l'aide sociale départementale pour les personnes handicapées résident en établissement ou en famille d'accueil ainsi que les décisions de suspension, de récupération des indus et de recours en récupération de l'aide sociale	4	5	2	3	1
		Décisions d'attribution, de refus ou de révision de l'allocation compensatrice tierce personne ainsi que les décisions de suspension et de récupération des	4	5	2	3	1
Service Accompagnement de l'Offre (SAO)		Tous actes, et notamment les décisions d'attribution, de modification et de renouvellement, relatifs à l'agrément des accueillants familiaux	1	2			
		Courriers et arrêtés portant création, modification, cession ou transfert d'autorisation d'établissements et services sociaux et médico-sociaux	1	2			
		Convention d'habilitation à l'aide sociale des établissements et services sociaux et médico-sociaux	1	2			
		Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens	1	2			
		Arrêtés de programmation des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux et rapports d'analyse	1	2			
		Rapports d'inspection-contrôle	1	2			
		Arrêtés de désignation des personnes qualifiées	1	2			
		Arrêté portant habilitation des agents départementaux à exercer des missions de contrôle	1	2			
		Tous courriers relatifs aux projets architecturaux des établissements : autorisation d'engagement des études de faisaibilité, validation des différentes phases PTD/APS/APD	1	2			
		Courriers d'injonctions relatifs au fonctionnement et à la qualité de prise en charge dans les établissements	1	2			
		Arrêtés de mises sous administration provisoire d'établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le cadre de défaut de fonctionnement et de prise en charge des bénéficiaires	1	2			
Service Innovation et prévention		Tous actes relatifs à la mise en œuvre des décisions et du fonctionnement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie et de l'Habitat Inclusif d'Alsace (conventions, avenants, délégation des gestion) en exécution des délibérations du Conseil ou de la Commission permanente	1	2			

ALSACE
Collectivité européenne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-200094332-20241107-2024-061-DAJ-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/11/2024
Publication : 08/11/2024
Pour le Président et par délégation La Directrice des Affaires Juridiques Stéphanie DELACOTE

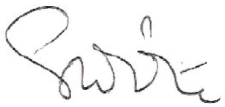

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques

ARRETE N° 2024-061-DAJ
du 7 novembre 2024
Portant délégation de signature au sein de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu la convention relative aux moyens mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public « Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace » conclue le 22 avril 2024 ;

Vu l'arrêté n° 2023-041-DAJ du 28 juillet 2023 portant délégation de signature au sein de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2023-041-DAJ du 28 juillet 2023 portant délégation de signature au sein de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace est abrogé.

Article 2 :

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions, au regard des missions de la Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace et de chacun des services qui la composent, exercées pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette délégation s'étend notamment aux actes listés en annexe au présent arrêté et est appliquée comme suit :

1 - délégation à titre principal ;
2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents.

En cas de vacance de poste signalée par le sigle « NN » (non nommé-e) au sein du présent arrêté, la délégation de signature prévue sur cedit poste est de plein droit attribuée au(x) délégataire(s) suivant(s), selon l'ordre mentionné pour chaque acte au sein de l'annexe au présent arrêté.

Article 3 : Direction

- Madame Laurence DEHAN, Directrice ;
- NN, Directeur adjoint.

Article 4 : Pôle « Instruction »

- NN, Directeur de pôle ;
- Madame Charlotte BERTHIER, Responsable du service Instruction 68 ;
- Madame Caroline PFISTER, Responsable du service Instruction 67.

Article 5 : Pôle « Ressources »

- Monsieur François PYOT, Directeur de pôle ;
- Madame Mélanie JOURDANA, Responsable du service Recours ;
- Monsieur Xavier PILLODS, Responsable du service Accueil.

Article 6 : Service financier

- NN, Responsable du service financier.

Article 7 : Dispositions particulières relatives aux bordereaux-journaux des dépenses et des recettes

Pour les bordereaux-journaux des dépenses et des recettes, la délégation de signature est exercée, au sein de la Direction des Finances, dans l'ordre de priorité qui suit, par :

1. Madame Valérie MISCHLER, Cheffe du service Expertise Qualité comptable ;
2. Madame Claire DAHLEM, Directrice des Finances ;
3. Madame Laurence STRICH, Cheffe du service Pilotage, Animation, Audit, Administration technico-fonctionnelle ;
4. Madame Anita NUNES, Cheffe du service du Budget et de la Dette.

Article 8 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président

Frédéric BIERRY

MPH de la CeA		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Directeur de pôle	Responsable de service
Direction		Actes à destination des juridictions civiles, pénales ou administratives en l'absence de représentation obligatoire par un avocat (notamment mémoires, requêtes, réponses à des demandes de pièces, avis à victime, constitutions de partie civile…)	1	2		
		Mandats pour la présentation d'observations orales devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en l'absence de représentation obligatoire par un avocat	1	2		
		Mandats pour déposer plainte en cas d'atteintes, dégradations, vols, agressions concernant les biens ou les agents	1	2		
		Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	1	2		
		Décisions relatives aux remises gracieuses en matière d'indu de prestation de compensation du handicap dans le territoire du Bas-Rhin	1	2		
		Actes de passation des marchés (dont les bons de commande hors marchés), sans limite de montant	1	2		
		Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	1	2		
Pôle Instruction	**Service Instruction 68**	Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des demandeurs de la prestation de compensation du handicap pour les usagers résidant dans le territoire du Haut-Rhin	3	4	2	1
		Décisions relatives à la prestation de compensation du handicap à prendre en cas d'urgence attestée concernant les usagers résidant dans le territoire du Haut-Rhin, à la date du dépôt de la demande	3	4	1	2
		Décisions relatives à la carte mobilité inclusion pour les usagers résidant dans le territoire du Haut-Rhin, à la date du dépôt de la demande	3	4	1	2
	Service Instruction 67	Décisions portant reconnaissance du domicile de secours des demandeurs de la prestation de compensation du handicap pour les usagers résidant dans le territoire du Bas-Rhin	3	4	2	1
		Décisions relatives à la prestation de compensation du handicap à prendre en cas d'urgence attestée concernant les usagers résidant-dans le territoire du Bas-Rhin, à la date du dépôt de la demande	3	4	1	2
		Décisions relatives à la carte mobilité inclusion pour les usagers résidant dans le territoire du Bas-Rhin, à la date du dépôt de la demande	3	4	1	2
Pôle Ressources	**Service Accueil**	Récépissés de dépôt de demande d'allocation personnalisé d'autonomie et d'aide sociale aux personnes âgées et handicapées dans le territoire Bas-Rhin	4	3	2	1
	Service Recours	Décisions sur les recours administratifs préalables obligatoires et actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière de carte mobilité inclusion	3	4	2	1
		Actes, requêtes, mémoires, conclusions et mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions judiciaires en matière de remises gracieuses d'indu de prestation de compensation du handicap	3	4	2	1
		Décisions sur les recours administratifs préalables obligatoires et actes, requêtes, mémoires, conclusions , mandats de représentation devant l'ensemble des juridictions tant judiciaires qu'administratives en matière d'allocation personnalisée d'autonomie et d'aide sociale aux personnes âgées et handicapées dans le territoire du Bas-Rhin	3	4	2	1
Service Financier		Actes relatifs au transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap sur le territoire de la CeA, hormis les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés de transport scolaire	2	3		1
		Actes liés au paiement de la prestation de compensation du handicap sur le territoire de la CeA, dont les actes liés aux procédures de contrôle	2	3		1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-200094332-20241107-DAPI2024_0392-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/11/2024
Publication : 08/11/2024

ALSACE
Collectivité européenne

Direction Générale Adjointe Solidarités
Direction Appui et Pilotage des Solidarités
Service Tarification Solidarité

ARRETE N° DAPI 2024 / 0392

du 5 novembre 2024

portant modification de l'arrêté DAPI n° 2024 / 0266 portant notification de la décision d'autorisation budgétaire et fixation des prix de journée 2024 de la Cité de l'Enfance à COLMAR

LE PRESIDENT

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants et R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;

VU l'arrêté N° DAPI 2024 / 0266 portant notification de la décision d'autorisation budgétaire et fixation du prix de journée 2024 de la Cité de l'Enfance à COLMAR ;

VU le rapport et la délibération n° CD-2023-5-3-1 du 18 décembre 2023 arrêtant le volume du budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace ;

VU l'extrait des délibérations au Conseil Départemental n° CD-2024-3-8-2 de la séance du lundi 21 octobre 2024 ;

VU les propositions budgétaires formulées par la Cité de l'Enfance ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Collectivité européenne d'Alsace ;

ARRETE

Article 1er :
Pour l'exercice budgétaire 2024, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la Cité de l'Enfance de COLMAR sont autorisées comme suit :

	Total
Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I)	813 620 €
Dépenses afférentes au personnel (groupe II)	4 212 837 €
Dépenses afférentes à la structure (groupe III)	352 378 €
Total Dépenses (classe 6)	**5 378 835 €**
Produits de tarification (Groupe I)	5 121 552 €
Autres produits relatifs à l'exploitation (Groupe II)	45 330 €
Produits financiers et produits non encaissables (Groupe III)	2 000 €
Incorporation du résultat (excédent)	198 201 €
Reprises (réserve de Compensation d'amortissements)	11 752 €
Total Recettes (classe 7)	**5 378 835 €**

Article 2 :
La dotation globalisée des prix de journée à la charge de la Collectivité est fixée pour l'année 2024 à **5 121 552 €**.

La dotation globalisée des prix de journée pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance dont le domicile de secours se situe en Alsace est versée par acomptes mensuels, correspondant au douzième du montant arrêté par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les prix de journée applicables à la Cité de l'Enfance à COLMAR sont fixés à compter du **1er décembre 2024** à :

Internat et appartements	305,37 €
Placement à domicile (PAD)	85,99 €

Conformément à l'article R. 314-35 du CASF, les prix de journée fixés ci-dessus incluent le rattrapage de l'application du 1er janvier au 30 novembre 2024 des prix de journée arrêtés au 1er janvier et 1er août 2024.

Article 3 :
Dans l'attente de la notification du tarif au titre de l'année 2024, les prix de journée applicables à compter du 1er janvier 2025 se détaillent comme suit :

Internat et appartements	220,24 €
Placement à domicile (PAD)	72,54 €

Article 4 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 5 :
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/) et sera notifié à la Directrice de l'établissement.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Responsable d'Unité Tarification Sud

Marie BETTER

Direction des Routes, des Infrastructures
Et des Mobilités
Pôle Exploitation
Service de Gestion du Trafic

ARRETE PERMANENT N° 2024-0657

Portant réglementation de la circulation
A l'intersection de la RD424 au PR 032+2180 et de la route d'Orschwiller

Mise en place d'une obligation de tourner à droite sortie route d'Orchwiller / D424
Mise en place d'une obligation d'un cédez le passage sortie route d'Orchwiller / D424
Mise en place d'un cédez le passage sur la voie de tourner à gauche sur la D424 sens Chatenois - Marckolsheim vers la route d'Orchwiller

Commune de SELESTAT
Hors agglomération

Le Préfet du Bas-Rhin,
Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
Le Maire de la Ville de Sélestat,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la commission plénière du 1er juillet 2021 portant élection de Mr Frédéric BIERRY au titre de Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin en date du 19 août 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers au niveau du carrefour de la RD424 (au PR 032+2180) et de la route d'Orschwiller, il y a lieu de réglementer la circulation par la mise en place d'une obligation de tourner à droite pour l'insertion de la route d'Orschwiller sur la RD424 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers au niveau du carrefour de la RD424 (au PR 032+2180) et de la route d'Orschwiller, il y a lieu de réglementer la circulation par la mise en place d'un cédez-le-passage pour l'insertion de la route d'Orschwiller sur la RD424 ;

Considérant l'obligation de tourner à droite pour les usagers en provenance de la route d'Orschwiller vers la RD424, il y a lieu de condamner la voie de stockage centrale présente sur la RD424 en direction de Marckolsheim ;

Considérant que sur la RD424, au PR 032+2180, dans le sens des PR croissants (sens Sélestat-Marckolsheim), une voie de tourne à gauche permet d'accéder à la route d'Orschwiller, il y a lieu de réglementer la circulation par l'instauration d'une cédez le passage en fin de voie avant la traversée de la RD424 ;

Sur proposition du Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de SÉLESTAT,

ARRETE

Article 1
Sur la D424 au PR 032 + 2180 dans le sens Marckolsheim-Sélestat, sur la commune de Sélestat, les usagers de la route sortants de la route d'Orschwiller ont l'obligation de tourner à droite pour se rendre en direction de Marckolsheim. Les mesures sont règlementées par la pose d'un panneau B21.

Article 2
Sur la D424 au PR 032 + 2180 dans le sens Marckolsheim-Sélestat, sur la commune de Sélestat, les usagers de la route sortants de la route d'Orschwiller sont tenus de céder le passage aux usagers de la RD424. Les mesures sont règlementées par la pose d'un panneau AB3a et du marquage au sol correspondant.

Article 3
Sur la D424 au PR 032 + 2180 dans le sens Chatenois-Marckolsheim, sur la commune de Sélestat, les usagers de la route se dirigeants vers la route d'Orschwiller sont tenus de cédez le passage.
Les mesures sont règlementées par la pose d'un panneau AB3a et du marquage au sol correspondant.

Article 4
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le Centre d'Entretien et d'Intervention de la Collectivité Européenne d'Alsace de SELESTAT pour la signalisation implantée sur l'emprise de la RD424, et en place et entretenue par la commune de Sélestat pour la signalisation implantée sur l'emprise de la Route d'Orschwiller (voie communale) :

- Au niveau de la sortie de la route d'Orschwiller, la signalisation, par panneau AB3a (cédez le passage) et du marquage au sol correspondant à la charge de la commune de Sélestat,
- Au niveau de la sortie de la route d'Orschwiller, la signalisation, par panneau B21 (obligation de tourner à droite) la charge de la commune de Sélestat ;
- En fin de voie de tourner à gauche pour accéder à la route d'Orschwiller, la signalisation, par panneau AB3a (cédez le passage) et du marquage au sol correspondant à la charge du Centre d'Entretien et d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace de Sélestat.

Article 5
Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6
Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation.

Article 7
Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 8
Ces restrictions de circulation feront l'objet des mesures de publicité et d'information au public, suivantes :
- Publication et affichage du présent arrêté au sein des communes destinataires ;
- Publication et Affichage sur le bulletin départemental d'information ;
- Affichage de l'information dans le hall d'accueil de l'Hôtel d'Alsace - Strasbourg ;

Article 9
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de la Collectivité européenne d'Alsace dans ce même délai. Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace

dispose alors d'un délai de 2 mois pour y répondre. L'absence de réponse à l'issue de ce délai vaut rejet tacite. A compter de la date de la réception de la réponse de rejet du Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou à compter de la date de rejet tacite du recours gracieux, un recours peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois, à la fois contre le présent arrêté et contre la décision de rejet du recours gracieux.

Article 10
MM.

Le Préfet du Bas-Rhin,
Le Maire de la Ville de Sélestat,
Le Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat
Le Commandant de Groupement de gendarmerie du Bas-Rhin

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à STRASBOURG, le 4 NOV. 2024

Le Préfet du Bas-Rhin

Jacques WITKOWSKI

Le Maire de la Commune de Sélestat

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Frédéric BIERRY

DESTINATAIRES :
MM.

Préfecture du Bas-Rhin
Brigade territoriale de gendarmerie de Sélestat
Commissariat de police de Sélestat
Conseillers d'Alsace du canton de Sélestat
Etat-major de la RT-NE de METZ
Région Grand Est / Pôle transports
Service d'Aide Médical d'Urgence du Bas-Rhin (SAMU 67)
Service départemental d'incendie et de secours de Sélestat
Service Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS)
Union Régionale du Transport d'Alsace (URTA)

MARC AUTOS
SYSTEM WASH
SELESTAT
Rte d'Orschwiller
D201
Rte du Haut Koenigsbourg
Aménagement
D424
D424
Haag Sélestat

ALSACE
Collectivité européenne

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9

100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace